

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 19 FEVRIER 2016**

Le dix-neuf février deux mil seize, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du douze février deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

**Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN.

Jean-Marie FROGER excusé.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Isalyne HERIVEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 15 janvier 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

**1<sup>er</sup> OBJET : COMMERCE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancée de la reprise du commerce, lors de la remise officielle des dossiers de la réserve parlementaire le 5 février 2016 au Mans, Madame la Députée a annoncé qu'il a été alloué une aide de 9 000 € pour le financement des travaux du commerce (50% maximum du montant total HT). Après renseignements auprès des services du Pays du Perche Sarthois, la commune ne pourra pas prétendre à l'aide des Fonds européens - action n° 6 "*Développement d'une économie de proximité et résidentielle*" - car celle-ci est réservée aux repreneurs du fonds de commerce.

Les conseillers prennent acte de ces informations.

**2<sup>ème</sup> OBJET : CHALET DU BOULODROME**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans la nuit du 29 au 30 janvier 2016, le chalet du boulodrome a pris feu, ce chalet avait été construit en 2009 et inauguré cette même année. En prenant contact avec l'assurance de la commune pour signaler ce sinistre, il s'avère que celui-ci n'avait jamais été assuré bien qu'une convention ait été rédigée à l'époque entre la collectivité et l'association Pétanque de St-Michel précisant à l'article 3 « ... L'eau, l'électricité et l'assurance du garage sont prises en charges financièrement par la commune. ... ».

Suite à cet incident, la commission Travaux s'est réunie le 6 février 2016 avec quelques membres de l'association Pétanque de St-Michel afin de réfléchir au remplacement du chalet, ils se sont également rendus sur une exploitation où figure un abri isolé en acier.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur la reconstruction du chalet.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de remplacer le chalet du boulodrome qui a entièrement brûlé dans la nuit du 29 au 30 janvier 2016.

Monsieur le Maire présente les différents types de construction de chalets, en 2009 le chalet avait été construit en bois, les membres de l'association avait dû faire eux-mêmes l'isolation intérieure. Il présente le devis de la sté Abriarcis spécialiste en abris de jardin à Busloup (41160) il s'agit d'un abri isolé sur mesure en acier conditionné sous la forme de panneaux sandwich 40 mm finition couleur sable ou striée couleur vert à 6 087 € TTC. Cependant, cette société fabrique également des abris standard en acier conditionné sous la forme de panneaux sandwich 40 mm finition couleur sable ou striée couleur vert 3,50 m X 5,50 m soit 19,25 m<sup>2</sup> (au lieu de 20,65 m<sup>2</sup> sur mesure). Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer un devis pour un abri de jardin standard en acier conditionné sous la forme de panneaux sandwich 40 mm finition couleur sable ou striée couleur vert 3,50 m X 5,50 m soit 19,25 m<sup>2</sup> pour un montant maximum de 5 500 € TTC auprès de la Sté Abriarcis ou de la Sté Dugué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer un devis pour un montant maximum de 5 500€ TTC un abri standard en acier conditionné sous la forme de panneaux sandwich 40 mm finition couleur sable ou striée couleur vert 3,50 m X 5,50 m soit 19,25 m<sup>2</sup> (au lieu de 20,65 m<sup>2</sup> sur mesure) auprès de la Sté Abriarcis ou de la Sté Dugué.

### 3<sup>ème</sup> OBJET : RESTAURATION TABLEAU GASTON MULLER

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le conseil départemental a décidé de proroger pour une durée d'un an, soit jusqu'au 5 juillet 2016, la subvention de 1 557 € pour la restauration du tableau de Gaston Muller et la statue de la Vierge à l'Enfant (celle-ci faisant l'objet d'une souscription de dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine). En 2013, il avait été demandé des devis concernant la restauration de ce tableau qui s'élevaient aux alentours de 4 200 € et 4 300 € ce qui représenterait un coût de 2 623 € à la charge de la commune. D'autre part, Cyrille Pelletier rajoute que ce tableau n'a pas vraiment de valeur financière. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre une décision concernant la restauration de ce tableau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter la restauration du tableau de Gaston Muller ultérieurement.

### 4<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS ACTIVEILLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à un entretien avec Groupama qui nous a informés que de nombreuses mairies étaient cambriolées en Sarthe. Groupama nous a suggéré d'améliorer notre système d'alarme à la mairie, le local technique étant déjà équipé depuis plusieurs années est très efficace. La Sté Activeille, filiale de Groupama Centre Manche, a fourni deux devis « système de télésécurité » comprenant chacun un coût de 150 € TTC pour le matériel et un coût d'abonnement mensuel de 41,61 € TTC pour l'un et 34,09 € TTC pour le second. Monsieur le Maire rajoute qu'une remise de 350 € sera effectuée sur le contrat VILLASSUR ce qui permettra de compenser le coût financier de cet abonnement.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 11 pour, 1 abstention, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis comprenant 150 € TTC pour le matériel et 34,09 € TTC pour l'abonnement mensuel.

### 5<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS SAUVEGARDE INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à ce jour la sauvegarde informatique des ordinateurs de la mairie s'effectue sur clé USB et ne prend pas en compte l'ensemble des données (Etat civil – comptabilité uniquement). Il convient de faire le nécessaire en cas d'un quelconque sinistre informatique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à faire le nécessaire pour mettre en place une sauvegarde informatique concernant les ordinateurs de la mairie et l'autorise à signer le devis engageant cette dépense.

### 6<sup>ème</sup> OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Maire présente la liste des projets d'investissement à envisager en 2016 pour inscription au budget communal.

PROJET	Coût (prévisions)	Subventions (prévisions)
<b>Budget général</b>		
<u>Ecole</u>		
Stores école à voir si cela peut être réparé		
<u>Cantine</u>		
Gouttières cantine.....	4 000 €	
<u>Zone de loisirs</u>		
Chalet boulo-drome.....	7 000 €	
Jeux pour enfants.....	5 000 €	
Bâches stand .....	1 464 €	
<u>Mairie</u>		

- travaux commerce : .....	19 000 €	Réserve parlementaire Conseil départemental
<i>Huisseries</i>		
<i>Maçonnerie</i>		
<i>Climatisation</i>		
<i>Réfection électricité</i>		
-aménagement parterre en face de la mairie.....	1 500 €	
-aménagement parking place de l'église.....	20 000 €	DETR
-matériel employés communaux .....	1 500 €	
<u>Eglise</u>		
-chauffage d'appoint .....	5 000 €	
-Aménagement jardin du souvenir .....	1 000 €	
<u>Salle polyvalente HB</u>		
-hall d'entrée .....	15 000 €	
-écran de projection .....	500 €	
-estrade en bois .....	1 000 €	
-pupitre .....	280 €	

Après en avoir délibéré, et par un vote public à scrutin ordinaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette liste de projets pour la préparation du budget 2016.

### 7<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est : Création et aménagement de rues, de places et jardins, d'espaces urbains. La commission travaux a rencontré la Sté Pigeon afin de faire un devis sur l'aménagement de parking sur la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016 ; et atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### 8<sup>ème</sup> OBJET : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter les subventions aux associations soit à bulletin secret soit à main levée : à la majorité à voter à main levée. Monsieur Froger énonce le montant des subventions allouées aux associations en 2015 et fait des propositions pour 2016 qui prennent en compte le souhait de développer la vie associative tout en restant raisonnable sur les sommes allouées.

Après discussion et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal décide de voter les subventions présentées ci-dessous :

	2014	2015	Proposition 2016	Vote	2016
<u>Associations locales</u>					
Comité des fête	1350	1350	1350	unanimité	1350
Vélo sport	1400	1400	1400	unanimité	1400
Amicale des sapeurs-pompiers	1050	1050	1050	unanimité	1050
Aînés ruraux	450	450	450	unanimité	450
Asso cantonale comice agricole	650	650	650	unanimité	650
ACPG CATM	300	300	300	unanimité	300
Pétanque	530	530	530	unanimité	530
Soleil en livres	460	460	460	unanimité	460
Asso sur les bancs d'école	220	220	220	unanimité	220
Comité Mains d'art	980	980	980	unanimité	980
Foyer socio-éducatif	120	120	120	unanimité	120
<u>Autres associations</u>					
Les Chevaliers de la Longuève			50	unanimité	50
Asso sportive collège de Bouloire	50	50	50	unanimité	50
Sarth 72 (portage)	100	50	50	unanimité	50
Restos du cœur	120	120	50	unanimité	50

Autres					
Coopérative scolaire	1130	1350	1350 (comprenant 450 € Puy du fou)	unanimité	1350 (comprenant 450 € Puy du fou)
				Total	9 060 €

#### 9<sup>ème</sup> OBJET : BILAN FINANCIER DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire informe les conseillers que durant l'année scolaire 2014-2015, 57 enfants en moyenne ont fréquenté la cantine chaque jour (62 l'année précédente). 7 733 repas ont été servis durant cette année scolaire (9 205 repas l'année dernière). La charge de la commune s'élève à 18939,49 €, en conséquence, le coût de revient d'un repas est de 5,46 € (contre 4,68 € en 2013/2014). Il rajoute que les impayés de la cantine s'élèvent à 2 700 € (contre 4 500 € en juin 2015).

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

#### 9<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs du repas de la cantine comme suit :

Enfants de la maternelle : le tarif passe de 2,70 € à 2,80 €

Enfants de la primaire : le tarif passe de 3,15 € à 3,25 €

Adultes : le tarif passe de 5 € à 5,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette révision des tarifs applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### 10<sup>ème</sup> OBJET : AMENDES DE POLICE ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Madame la Préfète de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 avril 2016.

Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2016 pour Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas déposer de dossier de subvention amendes de police pour l'année 2016.

#### 11<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE ACHAT TERRAIN RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commission travaux s'est rendue sur le terrain 5 rue de la gare (section A parcelle 371 propriété de commune) afin d'étudier la demande de M et Mme Dugast, propriétaires de la maison située au 8 rue de la gare, qui souhaiteraient acheter cette partie du terrain situé à côté de leur maison (section A parcelle 371 propriété de commune) afin de construire un garage. D'après un premier constat, des travaux de terrassement seraient à envisager mais une crainte est à prévoir au niveau du sous-bassement du garage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers chargent Monsieur le Maire d'adresser un courrier à M et Mme Dugast leur demandant de fournir un plan de leur projet de garage et leur indiquant que la commune n'engagera aucun frais concernant ces travaux.

#### 12<sup>ème</sup> OBJET : VENTE DE FERRAILLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents communaux ont livré à la société Passenaud à Champagné 410 kg de platine (à 40 € la tonne soit 16,40 €) le 4 janvier 2016. Il convient d'émettre un titre de recettes auprès de la société Passenaud pour ce montant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 16,40 € auprès de la Société Passenaud.

**13<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

- **Point Finances** : en 2015, la commune a perçu 252 444 € de taxes et impôts 2015 soit 9 % en plus par rapport à ce qui avait été prévu au budget 2015 et 246 485 € de dotations soit 3 % en plus par rapport au budget 2015. Il devrait ressortir un excédent d'environ 100 000 e à affecter au budget 2016.
- **Ecole Gustave Billard** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la demande de l'inspectrice de l'éducation nationale et pour des raisons de sécurité, il convient d'équiper le portail de l'école d'un système de fermeture pendant les heures de classe sous forme de code d'accès et de sonnette.
- **Rencontre du propriétaire du garage du centre-bourg** : Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire, M Rabout début février 2016 afin d'évoquer l'aspect extérieur du garage. Suite à cet entretien, celui-ci a demandé à la commune de faire une proposition de l'achat de ce garage. Après discussions, les conseillers demandent à visiter ce garage et charge Monsieur le Maire de fixer une date avec M Rabout
- **Commission Fleurissement/Travaux** : lundi 22 février 2016 à 10h30 à la mairie.
- **Commission Finances** : vendredi 11 mars 2016 à 14h à la mairie.
- **Commission Voirie** : mardi 15 mars 2016 à 14h à la mairie.
- **Vote du budget** : mardi 22 mars 2016 à 20h à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU Secrétaire de séance	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	